































COMMUNIQUE DE PRESSE DU 18 FEVRIER 2022

QUAND LE MINISTERE DE LA SANTE NE TIENT PAS SES ENGAGEMENTS DE DIALOGUE SOCIAL...

PENURIE DE MEDECINS A L'HOPITAL : CIRCULEZ, IL N'Y A PLUS RIEN A VOIR !

STOP à l'insécurité sanitaire et au déni politico-administratif

Le directeur du cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé s'était engagé, à l'automne 2021, à des réunions mensuelles avec les organisations syndicales médicales au sujet de l'intérim. En effet, malgré nos avertissements et devant l'impossibilité d'appliquer la mesure de lutte contre les tarifs de l'intérim prévue dans la loi Rist, le Ministère et la DGOS s'étaient résolus à reprendre des échanges sur ce sujet avec les professionnels. Dans la foulée, un calendrier de réunions nous était parvenu.

Pour la deuxième fois, une réunion est annulée, cette fois-ci sans report. Le Ministère a même malencontreusement oublié d'inclure dans la boucle du mail d'annulation Action Praticiens Hôpital et Jeunes Médecins, pourtant représentants majoritaires des praticiens hospitaliers et contractuels.

Dans la même journée, nous apprenons l'annulation des réunions du Conseil Supérieur des Professions Médicales jusqu'aux élections présidentielles, laissant entendre qu'aucun texte réglementaire concernant les praticiens n'est à l'ordre du jour.

Action Praticiens Hôpital s'insurge contre ces méthodes de déni de dialogue social et face à un tel mépris. En effet, depuis plusieurs mois, les organisations syndicales font face :

- à des annulations itératives des réunions « COVID » avec la DGOS et la DGS,
- à la publication récente des *nouveaux statuts de praticiens* dont nous avions souligné la non-attractivité avec le risque d'accélérer la fuite des PH et de majorer les besoins en intérim,
- au passage en force, contre l'avis quasi unanime des représentations des praticiens, de la prime de solidarité territoriale (travailler bien au-delà de 48 heures par semaine et surtout hors de son établissement en contrepartie d'un intéressement financier dont le principe est aussi critiquable que le mercenariat)
- à l'échec du dialogue social régional (enquête CRP d'Action Praticiens Hôpital en cours de publication) et au refus d'instituer le dialogue social à l'échelon local
- au refus d'octroyer des moyens syndicaux décents (temps, moyens financiers, locaux, communication) aux praticiens.

Le sujet de l'intérim médical ne sera résolu ni par les nouveaux statuts, ni par la prime de solidarité territoriale, introduits dans la réglementation avec la complicité de la FHF et conduisant à faire des médecins que nous sommes des pions dans un jeu de quille ou un jeu de dupes.

L'intérim médical ne sera plus un sujet lorsque l'attractivité des carrières médicales sera le sujet. Comment s'en sortir autrement qu'en écoutant les acteurs du terrain ? A ce titre,

le cabinet du Ministre était pressé de nous rencontrer au mois de novembre, à la recherche de la solution-miracle, de LA mesure pour restaurer l'attractivité. APH a fait des propositions, qui reflètent les demandes des praticiens hospitaliers. Nous restons sans réponse sur les propositions que nous avons faites. Pire encore, elles sont systématiquement écartées des questions que nous proposons à l'ordre du jour. Sommes-nous condamnés à voir nos équipes hospitalières en sous-effectif chronique, et en perpétuelle adaptation pour parer au plus pressé ? La capacité de prise en charge des patients, déjà mise à mal par deux ans de déprogrammation et un encombrement toujours croissant des services d'urgence, doit-elle dépendre de l'offre d'intérim médical ?

La santé est un sujet bien occulté du débat en vue des élections présidentielles; mais lorsqu'il est évoqué, c'est à travers le prisme des déserts médicaux. Aujourd'hui, après 20 ans d'impéritie, les déserts médicaux sont partout, y compris à l'hôpital. Actions Praticiens Hôpital a des solutions pour reconstruire l'hôpital sur tout le territoire!

Action Praticiens Hôpital demande de toute urgence :

- La reconvocation immédiate des organisations syndicales sur le sujet de l'intérim
- La mise à l'ordre du jour, plutôt que les moyens de lutte contre l'intérim médical, des vraies solutions de l'attractivité médicale :
 - La bonification des 4 ans d'ancienneté aux praticiens hospitaliers nommés avant le 1^{er} octobre 2020, et laissés sur une ancienne grille d'ancienneté quand les suivants sont sur une grille nettement plus favorable... alors que nous faisons partie du même corps, sous un statut unique depuis le 7 février 2022.
 - L'ouverture du chantier de la permanence des soins, qui avait été sciemment écarté des mesures Ségur dans une connivence entre les signataires et les tutelles, et notamment la revalorisation des gardes et des astreintes.
 - Le juste décompte du temps de travail des praticiens, conformément à la réglementation européenne et aux droits des citoyens.
 - L'instauration d'une réelle démocratie sanitaire dans la gouvernance hospitalière pour redonner un pouvoir décisionnaire aux praticiens dans la vie de leurs services et des hôpitaux.

Jean-François Cibien Président AH Président APH **06 07 19 79 83** Carole Poupon Présidente CPH Vice-présidente APH **06 76 36 56 67** Yves Rébufat Président exécutif AH **06 86 87 62 76**